



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 18		
Avis direct (expert délégué) Date : 12/04/2018	Objet : Demande de dérogation pour la collecte, le transport et le stockage d'oeufs entiers et/ou de résidus d'oeufs liés à l'espèce Milan royal, (<i>Milvus milvus</i>) sur le territoire du PRA Lorrain (52-54-55-88)	Avis : Favorable

Contexte

Monsieur Aymeric Mionnet membre de l'association LPO Champagne-Ardenne (LPO C-A) et Monsieur Guillaume Leblanc, membre de l'association Lorraine Association Nature (LOANA), ont déposé une demande de prélèvements, transports et stockage d'oeufs non éclos et de coquilles, à réaliser dans un but d'analyse écotoxicologique, de spécimens de l'espèce suivante :

- Milan royal (*Milvus milvus*).

La LPO Champagne-Ardenne (LPO C-A) est la structure coordinatrice des actions de conservation engagées en Champagne-Ardenne depuis 1997.

L'association Lorraine Association Nature (LOANA) est la structure rédactrice du Plan Régional d'Actions (PRA) Milan royal pour la Lorraine.

La fiche action n°3 du PRA «volet connaissances» consiste à poursuivre le suivi de la population nicheuse. La présence d'oeufs non éclos et de résidus de coquilles a été relevée dans les nids pendant les opérations de baguage et de marquage.

Les prélèvements, transports et stockage d'oeufs non éclos et de coquilles de l'espèce seront réalisés dans un but d'analyse écotoxicologique. La demande est sollicitée jusqu'à l'échéance du PRA lorrain, soit 2024 sur le périmètre des départements Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55) et Vosges (88).

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce nommée ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de cette espèce dans son aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- Complément libre des documents cerfa N°13 616*01 du 14/03/2018
- 2 cerfas 13616*01 du du 14/03/2018

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Ce dossier est prévu dans le plan d'actions régional (PRA) du Milan royal. Les demandeurs participent déjà à un suivi par baguage / marquage alaire des jeunes oiseaux au nid, encadré par le programme national du CRBPO-MUSEUM de Paris. Lors des opérations précédentes, il a été constaté que le nombre d'œufs « clairs » (non éclos) a augmenté sensiblement en 2017. La demande concerne la récupération, le transport et le stockage de ces œufs et fragments de coquilles pour effectuer des analyses toxicologiques et comprendre la raison de ces œufs non éclos. Les demandeurs détiennent l'autorisation de baguer et marquer l'espèce. La période sollicitée couvre toute la durée du PRA, soit jusqu'en 2027.

Avis du CSRPN

Cette demande étant intégrée dans un PRA et les visites des nids par les bagueurs étant prévues et autorisées dans un programme national, l'avis est favorable.

L'expert-délégué du CSRPN,
Vice-Président de la commission dérogation
espèces protégées
Bruno FAUVEL

